Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_9_2026_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 23 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	Stéphane MESLIF
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Étaient Absents Excusés : M. Serge BUSVELLE et Mme Laëtitia MASSON.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Serge BUSVELLE a donné pouvoir à M. Laurent GUILLEMOIS et Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Vote d'une subvention communale 2026 au CCAS

Délibération N°9/2026/16

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2025 le Conseil Municipal a attribué une subvention au CCAS d'un montant de 4 000,00 €, ce qui a couvert la dépense correspondant au repas et colis offerts en fin d'année aux personnes bénéficiaires, le reste à charge du CCAS pour la sortie à Poul-Fetan 56, les frais versés à l'Urssaf, les frais versés en lien avec les frais de gestion de service et divers. Pour information, le résultat de fonctionnement 2025 du CCAS serait excédentaire de 2 086.19 € (contre 2 329.97 € en 2024), le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 devant être soumis prochainement au vote de la commission administrative du CCAS.

Dans le prolongement de la commission « finances » qui s'est tenue le 11 février 2026, Monsieur le Maire propose d'allouer au CCAS une subvention communale d'un montant de 4 000.00 € pour l'année 2026 afin d'équilibrer au mieux son budget et de pouvoir organiser de nouveau une sortie ou autre temps d'animation. Il est rappelé que les précédentes sorties organisées avaient été très appréciées des habitants.

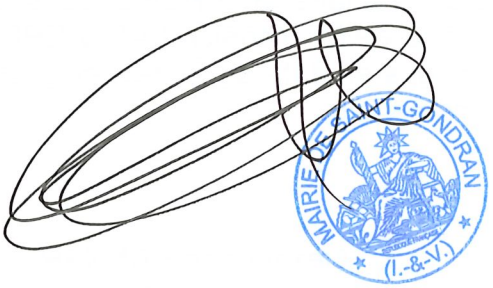
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

⇨ Décide d'allouer au CCAS de Saint-Gondran une subvention d'un montant de 4 000.00 € pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260227-D_9_2026_16-DE

Cette dépense sera imputée au compte 657363 (nomenclature M57) du budget « commune » 2026.

Publié le 02 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET



Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET.

